



N° AT 26-104

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Portant autorisation de travaux
Rue de la Mignarderie
Commune de POUQUES-LES-EAUX

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,

VU l'article L.131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route notamment les articles R411-8, R417-10, L325-1 et L325-3

VU l'arrêté et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8^{ème} partie.

VU la demande de l'entreprise Electrique Agen, pour les travaux de terrassement pour dissimulation de réseau.

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux.

ARRETE

Article 1er : Le Maire autorise les travaux de terrassement pour dissimulation de réseau par l'entreprise Electrique Agen de l'intersection rue du Docteur Jean Pidoux/ rue de la Mignarderie à l'intersection, rue du Champ Paris/ rue de la Mignarderie du **lundi 31 août 2026 08h au lundi 30 novembre 2026 17h30.**

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits sur l'emprise du chantier (sauf riverains avec accord du chef de chantier).

Article 3 : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle livre I, 8^{ème} partie, la fourniture, la pose, la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise Electrique Agen.

Article 4 : L'entreprise est seule responsable, tant envers la ville de Pougues-Les-Eaux qu'envers un tiers, de tout accident, dégât ou dommage de quelque nature que ce soit, ainsi que tout désagrément occasionnel pouvant résulter de l'exploitation du domaine public. Il devra être assuré au titre de la responsabilité civile et souscrire les polices d'assurances nécessaires pour toute la durée des travaux.

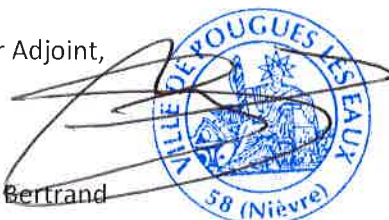
Article 5 : L'entreprise est en charge de l'information aux riverains.

Article 6 : Le Maire de Pougues-les-Eaux, l'entreprise Electrique Agen la Police Municipale de Pougues-Les-Eaux, les Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, 28 juillet 2026.

Le 1er Adjoint,

Gilles Bertrand



Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil
58320 POUQUES LES EAUX
03 86 90 96 00
mairie@ville-pouguesleseaux.fr



Villages d'avenir

